

Plan Lumière - Mise en valeur des remparts des quais de Strasbourg et Veil Picard - Demande de subvention

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : La mise en valeur des remparts des quais de Strasbourg et Veil Picard faisait partie du programme de l'année 2000 du Plan Lumière.

L'éclairage de ces remparts avait fait l'objet d'une étude de l'Atelier Roland JEOL concepteur lumière retenu par la Ville. La mise au point technique définitive a nécessité de nombreux essais avec différents matériels, justifiant le retard pour la réalisation de cette utilisation. Le principe retenu par le concepteur est globalement obtenu, soit :

- éclairer la sous-face des arbres des quais,
- obtenir une bonne animation de ces remparts,
- éviter la gêne visuelle (riverains - passants) et la tache lumineuse dans l'eau.

Une soixantaine d'appareils, de faible consommation (70 W iodures métalliques) seront installés pour un coût de 35 900 € TTC (30 000 € HT), soit 235 488,56 F TTC.

Le financement peut être assuré de la manière suivante :

- subvention EDF déjà obtenue (programme 2000)	12 000 €	(78 714,84 F)
- subvention demandée au Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs	15 000 €	(98 393,55 F)
- part de la Ville sur BP 2001 reporté sur BP 2002	8 900 €	(58 380,17 F)

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le présent projet,
- solliciter la subvention du Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs sur le programme de travaux tel que décrit ci-dessus,
- en inscrire le montant au budget de l'exercice courant par décision modificative dès réception de la notification attributive, soit 15 000 € (98 393,55 F) en recettes au chapitre 90.814.1326.95002.30900 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.814.2315.95002.30900.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2002.